Macti animo estote Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la Liberté.)
La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

11e ANNÉE — NUMÉRO 124 MERCREDI 1er JUIN 1881

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	Trois mois	six mois	un an
Suisse	fr. 6	11	20
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 10	19	36

Rédaction et Expédition
Bureaux : **10, Grand'Rue, 10, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Bureau des annonces : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AU CANADA

ET LES CAUSES DE SES SUCCÈS

—

Nous avons reçu du Canada un volume contenant le compte rendu du « Premier Congrès catholique canadien-français, » qui s'est tenu à Québec au mois de juin 1880. Il y aurait plus d'une page à signaler dans ce volume, notamment les remarquables discours de M. le juge Routhier, sur « la nationalité canadienne-française et la religion catholique, » et de M. Claudio Jannet, professeur à l'Institut catholique de Paris, sur « le Rôle des classes riches dans les sociétés modernes. » Mais, limité par l'espace, nous sommes obligé de nous borner à résumer un document qui, en présence des luttes actuelles, nous paraît important, le discours de M. Gédéon-Ouimet, surintendant de l'instruction publique dans la province de Québec, sur « l'Eglise et l'Etat dans l'enseignement. »

Si l'on consulte *les statistiques scolaires*, on constate que *seize pour cent* environ de la population canadienne fréquente les écoles. Pour comprendre combien cette moyenne est forte, il faut considérer qu'elle n'est que de *quinze pour cent* en Prusse et en Suisse, pays où l'instruction primaire passe pour être très florissante, et *treize pour cent* en France. — M. Ouimet le déclare avec toute *l'autorité que lui donnent* ses hautes fonctions de surintendant, c'est au clergé surtout que le Canada doit le développement de son instruction publique. Il l'a, de tout temps, encouragée de sa parole et soutenue de sa bourse.

Voici, en quelques mots, sur quelles bases repose le système scolaire élémentaire au Canada, système qui a été considéré comme « un des plus parfaits existants, » par les hommes spéciaux chargés, lors de l'exposition universelle de Paris, d'examiner les systèmes scolaires en vigueur chez les différents peuples du monde, et qui a valu à la province de Québec quatre médailles de bronze et quatre distinctions honorifiques.

Pour l'application de ce système d'éducation, la province est divisée en municipalités scolaires, régies par cinq commissaires d'écoles. Mais quand, dans une localité, il existe un certain nombre de familles qui ne partagent pas les croyances religieuses de la majorité, celles-ci ont le droit d'avoir pour leurs enfants des écoles séparées, qui sont contrôlées alors par trois syndics. Chacune de ces écoles reçoit une subvention proportionnée au nombre d'enfants en âge de *fréquenter les écoles*.

« Commissaires et syndics d'écoles, dit M. Ouimet, ce dualisme est le corollaire du dualisme des religions et des nationalités qui se partagent le pays. L'Etat protège également le Français et l'Anglais, et partant les deux croyances religieuses. De fait, l'Etat s'unit aux deux cultes, et, en matière d'éducation, il n'autorise pas une école à être athée ; mais, s'il lui demande d'être chrétienne pour lui accorder ses secours, il n'exige pas qu'elle appartienne à une Eglise plutôt qu'à une autre. Liberté pleine et entière sous ce rapport ; et de là, harmonie parfaite dans la population. Ces deux corps de commissaires et de syndics représentent le peuple. Ils engagent qui ils veulent, administrent selon la loi, etc. Donc, pas de conflits de religion, de nationalité. — Nous n'avons pas de conseils, encore moins de leçons à donner à l'étranger, ajoute M. Ouimet, mais il nous est permis de nous féliciter d'avoir su appliquer si avantageusement pour nous le grand principe de la liberté d'enseignement. »

Des inspecteurs d'écoles, au nombre de 39, sont tenus de faire, deux fois par année, *la visite de chaque école et de fournir* au département de l'instruction publique un état détaillé de leurs opérations.

Enfin, pour aider le surintendant dans ses travaux d'administration, il lui est adjoint un conseil composé d'hommes offrant, par leur honorabilité et par leur capacité reconnue, toutes les garanties désirables, nommés par le gouvernement et choisis *dans les différentes parties de la province*. Ce conseil général, formé de 17 catholiques et de 8 protestants, comprend de droit les huit évêques de la province, chacun d'eux représentant son diocèse, qui se trouve être pour lui une division scolaire dont il surveille la direction morale et intellectuelle. Le conseil se divise en comité catholique et comité protestant, le premier composé de 17 membres, *le second de 8, ces derniers* étant autorisés par la loi à s'adjoindre 5 membres supplémentaires.

Le conseil général de l'instruction publique est présidé par le surintendant, dont la mission est de faire fonctionner tous les rouages du système scolaire.

« Dans notre province, nous devons le reconnaître, — dit en terminant M. Ouimet, — l'Eglise et l'Etat se sont toujours donné fraternellement la main pour toutes les questions importantes en rapport avec l'éducation ; tous les deux ont une mission à laquelle ils ne peuvent faillir sans qu'il en résulte aussitôt de profondes perturbations dans l'ordre social...

« Deux grands intérêts se rencontrent sur le même terrain : l'intérêt religieux et *l'intérêt social, mais entre les deux il ne* doit pas y avoir conflit, il doit y avoir concours. A l'Eglise il faut des chrétiens ; à l'Etat il faut des citoyens. Or, comme entre ces deux qualités il y a des relations intimes et profondes, comme le chrétien sincère est toujours un bon citoyen, l'Eglise et l'Etat doivent combiner leurs efforts pour arriver à la réalisation de cette œuvre sublime, l'élévation de l'homme.

« Voilà l'idéal d'un vrai système d'éducation nationale ; l'Eglise exerçant librement son influence civilisatrice et son action souveraine sur le cœur, le caractère et l'intelligence ; l'Etat travaillant de son côté à multiplier les centres d'activité intellectuelle par la généreuse et équitable distribution de ses deniers, par des récompenses accordées *au vrai mérite, par le soin qu'il apporte* au choix de ceux à qui il confie la direction de sa jeunesse, par sa tendance constante à élever le niveau intellectuel et moral des générations qui grandissent. C'est une union féconde de l'Eglise et de l'Etat dans ce travail éducateur qui donne à un peuple les plus sûres garanties de prospérité pour le présent et de sécurité pour l'avenir. »

NOUVELLES SUISSES

—

La Commission du Conseil national pour le compte d'Etat, présidée par M. Römer, a liquidé tous les départements, sauf le département militaire, qui sera examiné pendant *la session. A cette occasion, deux postulats* sont proposés : l'un demandant au Conseil fédéral un rapport sur le succès obtenu par la perception de l'impôt militaire sur les Suisses établis à l'étranger, l'autre invitant cette même autorité à examiner s'il ne convient pas de réduire la taxe postale pour les petits paquets de 40 à 15 centimes.

La Commission du Conseil national pour *la loi sur la responsabilité civile des fabricants* a décidé d'entrer en matière sur le projet déjà discuté par le Conseil des Etats, et en a adopté les dispositions sans changements importants.

—

Tribunal fédéral. — Jeudi, vendredi et samedi de la semaine dernière, le tribunal a jugé les six premiers procès, relatifs à la protection des marques de fabrique : tous ses jugements ont été rendus en faveur de maisons anglaises contre des maisons suisses. Ces décisions, à l'exception des deux dernières qui étaient préjugées par les précédentes, n'ont été prises que par la voix du président départageant les suffrages ; elles adoptent pleinement, quant à l'esprit de rigoureuse sévérité qui doit présider à l'interprétation et à l'application de la législation *fédérale dans la matière, les principes* admis déjà à cet égard par la jurisprudence anglaise et française, tandis que la doctrine allemande est moins stricte.

—

Gothard. — Dans sa séance du 23 à Lucerne, le conseil d'administration du Gothard a autorisé la direction à contracter *un emprunt* momentané de sept à onze *millions, remboursable* avec les subventions à percevoir au mois de novembre.

Il a nommé membre de la Commission de gestion M. le commandeur Allieri à Rome, M. le conseiller supérieur des finances Knapp à Stuttgart et M. le conseiller d'Etat Spiller de Zurich. L'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 27 juin 1881 à Lucerne, aura à examiner le rapport de gestion pour 1880, à procéder à l'élection de sept membres du conseil d'administration dont les fonctions expirent à la fin de l'année, ainsi qu'à celle des trois réviseurs des comptes.

—

Expositions. — Les inscriptions de bétail de la Suisse romande pour l'exposition de Lucerne sont peu nombreuses. Il n'y a que 6 sujets du canton de Vaud, 3 étalons et 3 taureaux. *Fribourg* seul fait exception, il envoie 139 pièces. La totalité du bétail inscrit pour toute la Suisse est de 1653 pièces, qui se répartissent ainsi : 61 étalons, 58 ju-

---

72 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES

PARIAS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

CHAPITRE III

UNE PROMESSE SACRÉE

En quittant l'atelier de Mésange, Fabienne revint rue de Provence. Son frère l'attendait. Il semblait plus grave encore que de coutume, mais il tendit les bras à sa sœur avec un irrésistible élan.

— Partons, lui dit Fabienne, partons, il nous attend.

Ils montèrent en voiture et, pendant le trajet qui *les séparait de la Roquette, aucun d'eux* ne rompit le silence ; ces âmes, également nobles et compatissantes, se comprenaient trop bien pour avoir besoin du secours de la parole afin de se communiquer leurs impressions.

Fabienne descendit de la voiture à la porte de la prison. Evidemment elle était attendue et pouvait pénétrer à la Roquette en vertu d'une autorisation spéciale, car le concierge se recula silencieusement pour lui laisser le passage libre, et ne demanda pas même de permission signée à Marigné.

Le jeune fille prit les bras de son frère, elle tremblait.

Il y avait quinze jours que Fabienne n'avait vu Urbain Kerdren, et chaque fois qu'elle se trouvait en sa présence, une émotion terrible précipitait les battements de son cœur.

Le jeune homme conservait son calme habituel. Il ne se révoltait point contre l'injuste arrêt qui le frappait ; il ne se rebellait pas contre la volonté de Dieu, il acceptait la douleur sans affectation de stoïcisme, mais avec l'énergie d'un chrétien qui trouve le secret de sa force dans le sentiment de la foi.

L'abbé Tiburce était devenu son ami. Grâce au saint prêtre, Urbain n'était pas toujours seul. Il pouvait s'entretenir avec l'aumônier, du passé qui lui avait prodigué ses espérances, de l'avenir qui lui réservait tant de tourments. Il commentait avec le digne prêtre les livres que celui-ci lui avait prêtés, il en aspirait toute la sève. Jusqu'à l'heure où la douleur submergea son âme, Urbain avait eu cette croyance infructueuse, pour ainsi dire, qui reste dans le fond de l'âme sans produire de *fleurs et de fruits. Elle* le *séduisait* par les côtés magnifiques et les splendides horizons qu'elle ouvrait à sa pensée ; elle charmait sa poétique nature, et il en eût coûté autant à son cœur qu'à son esprit d'y renoncer. Elle se présentait à lui avec la grâce de ses pompes, ses théories de jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de roses pendant les processions solennelles, les reposoirs drapés de velours rouge à crépines d'or, tout étincelants de flambeaux, et tout parfumés de fleurs à la Fête-Dieu. Il se rappelait avec *attendrissement le chant des cantiques* sous les voûtes fraîches des églises, tandis que le crépuscule attire les femmes au mois de Marie. Puis, tout enfant, il se rappelait avoir vu, le jour des Rogations, les prêtres passer dans les champs en longs surplis, tandis que la voix claire des enfants de chœur répétait les proses latines, et que les trilles des oiseaux, les mugissements des bœufs répondaient aux paroles de bénédiction descendant sur les blés, les troupeaux et l'homme de la terre.

Puis, durant la semaine sainte, combien de fois n'était-il pas allé, dans l'ombre des piliers d'une chapelle, imprégner son âme de la grande douleur de l'Eglise, sangloter ou écouter les strophes désolées du *Stabat*, et se courber devant la croix drapée d'un linceul.

Mais alors, la religion le charmait, le pressait, le prenait par sa poésie ; il en admirait le côté idéal, le génie particulier, plus grand, plus pur que celui de tous les autres cultes. Il la trouvait belle et sainte ; mais il admettait, comme un grand nombre d'hommes de son âge, que lui rendre ce tribut d'admiration devait suffire, et que la pratique des *lois qu'elle* prescrit n'est point nécessaire d'une façon absolue. La foi restait pour lui dans une région spéculatrice. De l'idée de Dieu, il essayait de séparer celle de l'Eglise. Plus chrétien que catholique, il trouvait encore que certaines obligations abaissaient sa raison et choquaient le sentiment de sa liberté. Après avoir accepté le Décalogue, il discutait les commandements de l'Epouse du Christ. Il lui semblait que le Seigneur se devait contenter d'un culte un peu vague, dont il lui offrait l'hommage *à ses heures, suivant la disposition* de son esprit et l'inclination de son cœur.

Enfin Kerdren faisait partie de cette phalange d'hommes qui se croient le droit de discuter, de réfuter, de combattre ce qui leur déplaît ou ce qu'ils ignorent.

Quand le malheur fondit sur lui, Kerdren le reçut avec courage ; il appartenait à l'abbé Tiburce de diriger vers le ciel cette âme broyée, et de la rappeler au pied de la Croix inondée du sang de l'Agneau.

Ce fut une noble conquête que celle de cette grande intelligence. Du reste, du moment où la grâce le toucha, où le vent de l'Esprit souffla au-dessus de sa tête, Urbain n'essaya point de lutter. Il trouva une joie sublime, pénétrante, à se sentir vaincre par Dieu. Pourquoi tenter de défendre son âme contre l'éternel amour qui vient à vous ? A quoi bon chercher des sophismes dans son esprit, quand on sent des larmes dans ses yeux ? Lorsque Saul tomba sur le chemin de Damas, ébloui, aveuglé, il adora la main qui le renversait dans la poussière. Urbain resta, lui aussi, brisé, anéanti, mais convaincu. Il se jeta dans les bras de Dieu avec l'élan filial qui désarme sa justice, et l'abbé Tiburce s'attacha au malheureux avec d'autant plus de force qu'il lui devait une des grandes joies de *sa vie sacerdotale*.

Aussi, loin de s'affaiblir *dans la solitude*, l'âme de Kerdren grandissait ; *sa pensée* prenait un

ments, 51 poulains, 397 taureaux, 460 vaches, 485 génisses, 45 porcs, 67 moutons, 9 chèvres, 20 bœufs gras ; total, 1653. En 1874, ce chiffre était de 911 à Fribourg, et en 1873, de 628 à Weinfelden. Une grande sévérité est recommandée aux Commissions cantonales d'examen du bétail.

—

L'horaire d'été du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée favorise singulièrement les relations de Genève avec le Midi de la France. Il n'y aura pas moins de sept trains par jour dans les deux sens, dont un nouvel express partant de Lyon à 7 h. 45 m. pour arriver à midi 35 à Genève ; le retour se fait à 6 h. 05 s. de Genève ; arrivée à Lyon à 10 h. 27, coïncidant avec le départ pour Marseille.

« Le train rapide pour Paris est modifié sur tout son parcours, en vue de lui ménager un arrêt à Culoz pour permettre aux voyageurs d'y prendre un repas ; le dîner ne se fera plus qu'à Tonnerre.

« Sur la *ligne de Dijon à Pontarlier*, dit le communiqué, nous rétablissons, comme l'été dernier, mais en lui donnant une durée beaucoup plus longue soit du 31 mai au 15 octobre, un service direct et accéléré pour les 1re classes entre Paris, Berne et Lausanne, au moyen de nos trains rapides, reliés à Dijon avec des trains express nouveaux, mis eux-mêmes en correspondance à Pontarlier avec des trains de la Suisse Occidentale. Il est inutile d'insister sur les avantages de toute espèce qu'offre ce service rapide et direct, avec des voitures spécialisées pour Berne et Lausanne : la faveur marquée avec laquelle le public a accueilli cet essai l'an dernier, est la meilleure preuve que nous puissions donner de la bonté de cette combinaison. »

Soleure

Dans les élections générales pour le Grand Conseil dans le canton de Soleure les radicaux l'ont emporté dans la proportion des deux tiers contre un tiers.

Le nouveau Grand Conseil se trouve composé de 93 radicaux et de 8 conservateurs catholiques. Ces derniers ont maintenu la position qu'ils occupaient dans la précédente assemblée législative.

Argovie

Une véritable campagne est organisée dans ce canton par des voleurs qui en veulent spécialement aux vitraux des églises. A Brittnau, on a récemment volé une fenêtre ; dès lors, le même fait s'est produit à Birrwyl, et à Leutwyl, un vol analogue aurait été consommé, si l'arrivée de passants n'avait mis les voleurs en fuite. On aurait, si l'on en croit la presse de la Suisse allemande, arrêté à Bâle ces amateurs d'antiquités, dont l'un serait originaire de Reinach et l'autre de Baden.

Genève

La Compagnie suisse des tramways s'adresse au Grand Conseil, en vue d'obtenir de nouvelles concessions d'établissement de lignes ; la première à entreprendre serait celle de Carouge à Saint Julien.

***

On étudie la création d'une école dentaire qui serait annexée à l'école de médecine. Aucun établissement de ce genre n'existe encore en Suisse.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

—

Paris, 28 mai.

M. Grevy est, paraît-il, assez froissé du caractère triomphal que prend le voyage de M. Gambetta, et comme tous les caractères faibles, il dit bien haut qu'il prendra une éclatante revanche..... bientôt. Il s'imagine ou feint de croire que sa muette ténacité aura raison de la bruyante habileté de son adversaire. C'est pour cela que vous voyez les journaux dévoués à l'Elysée parler de la prochaine discussion du budget, comme s'il n'avait jamais été question de la dissolution de la Chambre ; c'est pour cela qu'on annonce que M. Gambetta a renoncé à prononcer un discours sur la question électorale. Les personnes qui connaissent M. Grevy n'hésitent pas à dire que toutes ces belles résolutions de résistance s'évanouiront devant l'énergie et l'habileté de M. Gambetta.

On veut absolument, dans certains cercles que M. Albert Grevy soit sur le point de venir à Paris, pour assister à un « important conseil de famille » qui se tiendrait prochainement à l'Elysée.

C'est pour ne pas indisposer le Sénat que M. Gambetta s'est abstenu, dans son dernier discours à Cahors, de parler du programme électoral, et surtout de la question du scrutin. Il avait, en effet, des raisons de penser que de son langage dépendrait, dans une certaine mesure, la composition de la Commission sénatoriale chargée d'examiner le projet sur le scrutin de liste.

On travaille, en ce moment, les sénateurs aussi activement qu'on a travaillé les députés pour les amener à voter le projet Bardoux. On leur dépêche les députés de leurs départements chargés de solliciter, d'implorer un vote favorable, « dans l'intérêt de l'union de la représentation départementale ». On assure que des députés qui tenaient, à la Chambre, pour le scrutin d'arrondissement, ne sont pas les derniers à s'associer à ces manœuvres.

On croit qu'en ce qui concerne la loi du recrutement, *le gouvernement fera triompher son système* et que la Chambre repoussera la nouvelle rédaction de la Commission.

Les amis de M. Dufaure ne pensent pas qu'en raison de son état de santé, qui s'aggrave visiblement, quoique lentement, il puisse garder la direction du centre gauche libéral. Peut-être cette circonstance expliquerait-elle le désarroi croissant qui règne dans ce groupe.

P.-S. — Les couloirs des Chambres sont absolument déserts. Il n'est question que du voyage du président dictateur. On blâme le lyrisme ridicule des reporters opportunistes, sur les faits et gestes de M. Gambetta. On compare ces ovations populaires et ces démonstrations officielles, administratives, aux réceptions faites au chef de l'Etat M. Grevy par les populations et le monde officiel du Doubs. On parle du retour de M. Gambetta, de la conduite qu'il va suivre à la suite du vote du scrutin de liste.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

—

Rome, 26 mai.

Aujourd'hui, fête de l'Ascension, les pèlerins allemands, après avoir assisté dans la Basilique vaticane à la messe célébrée, à l'autel de la Chaire, par S. Em. le cardinal Nina, se sont rendus, au nombre d'environ deux cent cinquante, à l'audience solennelle du Souverain-Pontife, qui a eu lieu dans la vaste salle ducale. Plusieurs autres catholiques de la colonie allemande se sont joints à eux, et les sentiments de leur constante fidélité, de leur foi inébranlable, de leur dévouement filial ont été exprimés, au nom de tous, par le président du pèlerinage, M. le prince de Lövenstein. Quinze cardinaux assistaient à cette audience, savoir LL. EE. Mertel, Ferrieri, Nina, Giannelli, Sbaretti, Pellegrini, Pecci, Alimonda, Hergenröther, Ledochowski, Franzelin, Howard, Sanguigui, de Falloux du Coudray et Hassoun. Au milieu des personnages de la Cour pontificale, avaient pris place LL. AA. RR. la princesse Hélène de Thurn-et-Taxis et les deux princes ses enfants. Le Saint-Père a prononcé un discours très remarquable en langue latine, et je m'empresse de vous en transmettre l'exacte et complète traduction que voici :

« Si, toujours, Nous accueillons avec une affection et une bienveillance paternelles tous les fils de l'Eglise catholique qui se présentent à Nous, pareillement Nous vous recevons avec amour, et même avec une joie toute spéciale. Il Nous est donné, en effet, de voir et d'entretenir des hommes remplis de foi, venus ici des différentes parties de l'Allemagne, qu'une terrible tempête, soulevée depuis longtemps, prive des fruits et des bienfaits de la paix religieuse. Et cependant, nullement abattus, mais tout disposés encore à supporter les plus dures épreuves, vous procurez, en unissant vos efforts, de soutenir en Allemagne les intérêts de la religion. Avec une grande fermeté d'âme, vous vous montrez ouvertement disposés, non seulement en paroles, mais encore par les actes, à demeurer unis aux pasteurs de vos âmes et à ce Siège apostolique, et, par là même, à obéir en toutes choses à Notre volonté.

« Aussi, très chers fils, Nous Nous réjouissons grandement et Nous vous félicitons vivement de ce pèlerinage à Rome, entrepris dans un but de piété. Ici, en effet, les reliques des princes des apôtres sont honorées d'un culte spécial, et les anciens monuments chrétiens rappellent les palmes victorieuses des martyrs. Ici, l'on sent en quelque sorte, comme l'expérience le prouve, les forces s'accroître et l'espérance de la victoire se fortifier.

« Mais, venant à parler de ce qui vous touche de plus près, Nous regrettons vivement les maux très graves que vous avez signalés tout à l'heure et qui oppriment les catholiques, et surtout les pasteurs des âmes, dans votre patrie. Nous ressentons aussi une bien grande douleur pour la déplorable condition qui, parmi vous, a privé l'Eglise de toute liberté, sous l'empire de lois nouvelles qui l'ont assujettie à la domination d'autrui. C'est pourquoi, comme vous le savez fort bien et comme il vous a plu de le rappeler, à peine fûmes-Nous élevé au souverain pontificat, Nous Nous adressâmes, pour soutenir les intérêts religieux en Allemagne, à l'auguste empereur de cette nation et aux autres personnes qui, auprès de lui occupent le pouvoir. Nous étions mû et par le devoir de Notre charge, et par le désir de procurer le salut éternel des fidèles, et enfin par l'espérance certaine d'assurer à tout l'empire d'Allemagne de grands avantages en y rétablissant la tranquillité et la paix de l'Eglise. Et, pour que rien ne pût faire douter de Notre intention dans cette affaire Nous Nous sommes montré aussi bien disposé et indulgent que possible, lorsqu'il s'est agi de traiter de la paix.

« Néanmoins, Notre ministère apostolique et les propres serments qui Nous lient Nous empêchaient de sanctionner ce qui eût blessé la divine constitution de l'Eglise et ce qui eût été jugé contraire à sa nature. C'est pourquoi, l'Eglise catholique, dont les intérêts Nous sont confiés et qui demeure strictement fidèle aux préceptes et aux exemples de Jésus-Christ son fondateur, enseigne qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Aussi, tandis qu'elle reconnaît ouvertement qu'il est du droit des régisseurs publics d'administrer, pour le bien commun, les choses humaines et les affaires civiles ; par contre, elle revendique une libre et indépendante autorité dans tout ce qui concerne le salut des âmes. Quant aux affaires qui relèvent de l'un et de l'autre pouvoir, elle retient pour excellente, aussi bien pour le pouvoir religieux que pour le pouvoir civil, la solution qui est tracée par l'entente amicale et la mutuelle concorde. D'où l'on voit avec combien de témérité et d'injustice on prétend que l'Eglise veuille empiéter sur les droits d'autrui ou soustraire quoi que ce soit au juste pouvoir des princes.

« Quant à Nous, Nous n'abandonnerons point Notre dessein ; Nous procurerons sans cesse que, les causes de dissensions une fois écartées, la paix soit rétablie et qu'elle ait la stabilité voulue. Que le Seigneur très clément hâte la réalisation de ces désirs manifestés par d'unanimes prières ! Qu'il daigne, en attendant, tenir bien loin des fils de l'Allemagne la contagion de ces hommes pervers qui s'efforcent de tout remplir de trouble, de ruine et de terreur !

« Au milieu d'un aussi grave bouleversement de choses et de temps qui survient de toutes parts la société humaine, ne perdons pas courage ; ranimons-le, au contraire, conformément au souvenir solennel qu'excite en nous aujourd'hui l'Ascension du Seigneur. De même, en effet, que, par sa mort, Jésus-Christ a ramené à la liberté le genre humain captif et que, par son sang, il lui a obtenu le triomphe et la gloire du royaume céleste, de même ceux qui se glorifient du nom de chrétiens obtiendront la couronne qu'ils se seront préparée en endurant les souffrances et en supportant les épreuves. Animé de cette confiance et suivant l'exemple de Jésus-Christ qui, au moment de monter au ciel, éleva ses mains et bénit ses apôtres, demandant pour eux la fermeté dans la foi, la force et la constance de l'âme et l'abondance de tous les biens désirables,

« Nous aussi, comme gage de tous ces biens, Nous vous accordons du fond du cœur, très chers fils, la bénédiction apostolique, à vous, à vos familles, ainsi qu'aux pasteurs de vos églises et à tout le clergé. »

V.

---

vol non pas seulement superbe, mais céleste ; elle ne rasait plus la terre, comme l'aile de certains oiseaux qui l'effleurent avant de monter se perdre dans les plaines de l'air, elle se berçait radieuse et sereine dans les régions qui jusqu'alors lui avaient paru inaccessibles. Aux écrivains qui, jusqu'à cette heure, avaient fait son admiration et ses délices, il préférait l'évêque d'Hippone et les œuvres des Pères qui, pour exalter les choses de Dieu, ont employé le plus magnifique langage, persuadés que, de même que les draps d'or les pierreries et l'encens précieux sont réservés pour le Tabernacle, la langue de l'homme doit, quand elle parle des choses du ciel s'élever à une hauteur inconnue.

Sans doute le souvenir des bonheurs d'autrefois lui revenait, mais il y songeait comme nous nous rappelons de merveilleux mirages entrevus dans nos rêves. Il se disait que Fabienne resterait dans sa vie semblable à une image parfaite de la femme, avec sa douceur, sa modestie, sa vaillance. Et quand les paroles qu'elle lui avait dites devant les juges résonnaient à son oreille, il bénissait la sœur de Jean pour cet hommage rendu à son malheur. Jamais, depuis ce jour, ni Marigné ni sa sœur n'avaient rappelé le cri de pitié et la promesse sacrée qui jaillirent alors à la fois du cœur de Fabienne.

Depuis deux jours, l'abbé Tiburce avait prévenu Urbain Kerdren que, sans nul doute, il partirait pour Cayenne avec le prochain convoi de condamnés.

Le jeune homme s'était jeté dans les bras du prêtre.

— Mon ami ! mon noble ami ! aurai-je la force de vous quitter ! lui dit-il.

— Vous trouverez des prêtres là-bas, répondit l'abbé Tiburce, et Dieu est partout.

Cette nouvelle ne cessa pas cependant d'affliger Urbain, et il gardait avec l'aumônier de la Roquette un douloureux silence, quand la porte de sa cellule s'ouvrit sous la main du gardien, qui laissa passer Fabienne et son frère.

Le condamné courut à eux.

— Vous ! vous ! s'écria-t-il.

— Ne nous attendiez-vous pas ? demanda la jeune fille.

— Vous m'aviez dit : Je reviendrai ; et je sais que l'on doit compter sur votre parole ; mais je connais les difficultés administratives, et ce n'est point à vous que je m'en prenais de votre absence.

L'abbé Tiburce se leva, serra la main de Kerdren et se disposa à le quitter.

— Monsieur l'abbé, lui dit doucement Fabienne, faites-nous la grâce de rester.

— Votre frère et vous, mademoiselle, avez sans doute à faire des confidences intimes à ce cher enfant.

— Je souhaite que vous les entendiez, répondit Fabienne d'une voix grave dans laquelle se trahissait une violente émotion.

Elle était restée debout, en face d'Urbain, et le regardait.

Jamais le beau visage du jeune homme n'avait réflété plus de noblesse, de dignité, de grandeur vraie. On sentait, en le voyant, qu'il avait un de ces cœurs que rien ne peut corrompre, un de ces caractères que rien ne saurait abaisser.

Mlle Marigné s'avança de deux pas.

— Urbain, dit-elle, vous souvenez-vous des paroles que je vous adressai au tribunal ?

— Oui, répondit le jeune homme avec l'accent d'une profonde reconnaissance, elles m'ont empêché de mourir.

— Moi, reprit Fabienne en rougissant avec une grâce pudique, je me rappelle les passages écrits sur votre « Mémorial », ces pages dans lesquelles vous parliez de moi avec un sentiment si vrai, si profond, une si confiante tendresse.

— Cette tendresse m'a fait vivre, ajouta Urbain.

— Me la gardez-vous encore ?

Fabienne demanda cela sans baisser le clair et loyal regard qu'elle venait de fixer sur Urbain.

Celui-ci tressaillit.

— Est-ce une question, Fabienne ?

— C'est l'expression du désir de m'entendre répéter ici ce que j'ai appris là-bas...

— Oui, répondit Urbain avec une sorte d'effort douloureux.

En voyant Fabienne, il comprenait la grandeur du sacrifice qu'il devait faire en renonçant à elle.

Le visage de Fabienne réfléta une joie profonde, et ce fut d'un accent plus vibrant qu'elle ajouta :

— A mon tour, je viens solder ma dette, Urbain.

— Votre dette ! grand Dieu ! et que pouvez-vous me devoir !

— N'ai-je point promis de devenir votre femme ?

Urbain étendit la main en avant comme s'il voulait, par ce geste, empêcher Mlle Marigné d'en dire davantage.

— Laissez-moi achever ma pensée, Urbain. J'ai promis de devenir votre femme, librement, volontairement, je viens tenir cette parole donnée dans une circonstance solennelle et terrible. Dans dix jours, si vous le voulez, Urbain, nous serons unis devant Dieu.

— Vous ! ma femme ! s'écria le malheureux.

— Aviez-vous renoncé à cette espérance ?

— Je l'ai repoussée, Fabienne, repoussée de toutes les forces de mon cœur brisé. Vous, ma femme ! Vous, Fabienne, la plus pure, la plus chaste des jeunes filles, vous unir à un malheureux flétri par la loi ! Vous, m'apporter votre nom, que Jean sut rendre glorieux, pour le voir signer à côté du mien un acte de mariage qui vous déshonorerait ! Ah ! ne croyez pas que jamais j'y consente ! Il y aurait cruauté à profiter d'un élan de pitié qui vous porta vers moi le jour où se dénoua ce drame terrible. Oui, vous le savez, puisque, non contents de chercher à pénétrer les secrets de la nuit du crime, les hommes de la justice fouillèrent dans les plis secrets de mon cœur, votre nom a rempli ma pensée, votre image a peuplé mes journées solitaires. J'ai rêvé la gloire pour vous en offrir les lauriers, je voulais être célèbre pour voir relever votre front quand mon nom serait prononcé devant vous. Mais ce rêve est mort, Fabienne, le jour où l'on me crut capable d'un meurtre.

(A suivre.)

FRANCE

Dans l'élection du 9me arrondissement de Paris, pour le remplacement de M. Emile de Girardin, M. Anatole Laforge, opportuniste, a été élu par 9198 voix, contre M. Hervé, monarchiste, directeur du journal le *Soleil*, qui a obtenu 4250 voix, et M. Dubois, radical, qui en a obtenu 2079.

***

Vendredi, la séance de la Chambre a été très mouvementée. Au début, M. Nadaud a déposé et lu son rapport sur le projet de loi appliquant aux orphelinats et aux établissements de charité la loi de 1874 sur le travail des *enfants et des filles mineurs*, et il demandait l'urgence et la discussion immédiate. M. Janvier de la Motte a énergiquement résisté à cette prétention de faire *discuter si précipitamment un projet de loi* dont le rapport avait à peine été entendu. L'urgence a été déclarée, mais la discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

La Chambre a abordé ensuite le projet de loi modifiant la loi du recrutement de l'armée. M. le comte de Roys a développé un contre-projet qui assujettit les instituteurs et les élèves ecclésiastiques à une année de service, après laquelle ils seraient envoyés *dans* la disponibilité de l'*armée active*. Mgr Freppel a combattu ce contre-projet, qui a été finalement repoussé par 388 voix contre 22. Un autre amendement, de M. de La Porte, qui se contente de dispenser en temps de paix du service de la réserve et de l'armée territoriale les instituteurs, les élèves ecclésiastiques et les prêtres exerçant leur ministère dans le clergé paroissial ou *dans les services publics*, a été développé puis retiré par son auteur. MM. Ganivet, Laroche-Joubert, Jolibois, etc., proposaient un troisième amendement modifiant la loi de 1872 seulement en ce sens que la dispense établie par les paragraphes 5 et 7 de l'art. 20 de cette loi ne profiterait qu'aux séminaristes ayant contracté l'engagement de se vouer pendant dix années à l'exercice du *culte paroissial*.

Cet amendement a été retiré devant celui de M. Bardoux et ses collègues, rédigé dans le même sens, et qui maintient également la dispense du service militaire pour les instituteurs et les professeurs. M. Bardoux a défendu de son mieux cet amendement qui laisse en dehors les Religieux et même les Missionnaires, et qu'il est par conséquent inexact de représenter comme conforme à l'esprit du Concordat. De son côté, M. Paul Bert n'a pas hésité à le combattre, bien qu'il ait présenté lui-même, en 1876 une proposition analogue. Le gouvernement n'a pas voulu non plus le soutenir, et il a été rejeté par 303 voix contre 146.

Mgr Freppel a alors développé avec beaucoup de force et une éloquence chaleureuse son amendement tendant au maintien pur et simple de la loi de 1872. Mais cet amendement a été écarté par 340 voix contre 115. Il n'est plus resté en présence que le projet de la Commission et celui du gouvernement, entre lesquels la Chambre a eu à se prononcer le lendemain.

La Chambre des députés a terminé samedi la discussion de la loi sur le service militaire des ecclésiastiques et des fonctionnaires de l'enseignement. Après un discours de M. Jules Ferry, auquel a répondu M. Paul Bert, la rédaction haineuse de la Commission a été écartée par 307 voix contre 181. La *rédaction primitive* du gouvernement a été adoptée, avec cette aggravation que les membres du clergé peuvent être levés en temps de guerre et sont soumis en temps de paix aux obligations communes. Mgr. Freppel avait proposé un nouvel amendement, qui a été repoussé par 360 voix contre 120.

***

On écrit de Paris à la *Décentralisation* :

« On parle de *manifestations probables* pour demain dans le quartier Ménilmontant, en souvenir des événements de mai 1871.

M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de la République française à Berlin, prendra son congé annuel à la fin du mois de juin, et séjournera en France jusqu'en octobre. Ces jours-ci, il a reçu à dîner l'empereur d'Allemagne.

M. Tissot, notre ambassadeur à Constantinople, *a obtenu un congé de trois mois*. Il partira le 15 juin.

La *Décentralisation* a été le premier journal qui ait annoncé jadis des négociations entamées par M. Grevy pour acheter la forêt de Souvans, en Franche Comté. Je vous apprends aujourd'hui que M. le marquis de Scey l'a vendue, non au président de la République, mais à M. *Vieillard-Migeon*, sénateur de Belfort, au prix de 1,300,000 fr.

On sait que l'imagerie d'Epinal populaire les faits historiques au meilleur marché possible, en répandant dans les campagnes des feuilles coloriées à 5 et 10 centimes et au-dessus.

Le voyage de M. Gambetta à Cahors va devenir le sujet d'un dessin enluminé qui représentera le gros homme d'Etat recevant les hommages de ses compatriotes.

La commande a été faite hier à l'ancienne maison Pélerin, d'Epinal, par un éditeur de Paris, qui se trouve *en relation avec* l'un de nos ministères.

A dater de ce jour, ceux des étrangers résidant à Paris qui sont décorés d'un ordre de leur nation seront tenus, dorénavant, de porter tous les insignes de cet ordre et *non un simple ruban dont la couleur* se rapprocherait plus ou moins de celle du ruban de la Légion d'Honneur. »

BELGIQUE

L'Association libérale dite « constitutionnelle » de Bruxelles, qui est la forme publique de la Loge maçonnique, a, dans son assemblée générale de vendredi, adopté la proposition d'inviter les sénateurs et députés de l'arrondissement à user de leur initiative parlementaire en faveur d'une extension du droit électoral à la province et à la commune *à tous les citoyens sachant lire et écrire*. C'est un premier pas vers la suppression du cens électoral.

Cette proposition a été développée par MM. Huysmans et Prins, francs-maçons.

Le F.·. Van Caubergh a voulu y substituer la proposition d'émettre un vœu en faveur du suffrage universel pur et simple, bien entendu pour les élections communales *et provinciales*. C'était *plus logique, mais inopportun*. Aussi le président, le F.·. Goblet, a fait observer que c'était là une proposition sur laquelle l'Association n'était pas invitée à se prononcer ; la Loge hésitant encore.

Le F.·. Bergé s'est déclaré favorable au système qui consiste à subordonner le droit électoral à la condition d'une capacité déterminée, afin que ce droit devienne la récompense de l'instruction...

Le F.·. Arnould, favorable à *une plus* large extension du droit de suffrage que celle proposée, a exprimé l'avis qu'à l'approche des élections on pourrait mieux utiliser son temps.

C'était presque une motion d'ajournement. Elle a été combattue par le F.·. Huysmans, puis par le F.·. Paul Janson, qui a déclaré que si l'ajournement de la réforme électorale était voté par l'*Association libérale*, il renoncerait à l'honneur de la représenter... Cela va bien. L'homme boulet a *failli éclater*.

Après avoir encore entendu MM Robert et Schmidt contre l'ajournement, la proposition à l'ordre du jour a été adoptée à l'unanimité moins 3 voix.

SUÈDE

M. *Bernard, curé de Stockholm*, écrit aux *Missions catholiques*, numéro du 27 mai :

« Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vient de terminer à Stockholm une série de conférences sur Jésus-Christ, qui seul a résolu par sa doctrine tous les grands problèmes de l'humanité et rempli toutes les aspirations du cœur humain. Ces conférences ont eu lieu depuis Pâques, trois fois par semaine, dans l'église catholique, malheureusement trop petite pour *contenir la foule* qui s'y pressait. Tout ce que la bonne société de la capitale suédoise a de plus distingué s'est donné rendez-vous autour de la chaire de l'évêque catholique, et jamais l'expression *du poète latin : Intentique ora tenebant* n'a trouvé une plus juste application.

« L'orateur a su enthousiasmer son auditoire, et, bien qu'il n'y ait pas eu d'abjuration, la beauté et la solidité de la vérité catholique ont frappé profondément tous les esprits. On a admiré surtout la dernière conférence sur l'Eglise catholique qui, seule, a conservé la vérité chrétienne, la liberté, la fraternité.

« Bien des personnes ont pris des notes et ont fait le résumé de ces discours ; quelques-unes même parmi elles appartenaient au château royal.

« Aujourd'hui mardi 10 mai, à sept heures du soir, Monseigneur a quitté Stockholm pour se rendre par le chemin de fer à Upsal et de là à Gefle. Sa Grandeur veut visiter la nouvelle église catholique actuellement en construction. Or, chose remarquable, une foule immense, composée en majorité de protestants, s'était pressée autour du vagon où le prélat avait pris place, et s'était même échelonnée le long du quai de la gare pour le saluer une dernière fois et recevoir très respectueusement sa bénédiction. De Gefle, Sa Grandeur se rendra à Christiania, en Norwège. Dimanche 22 courant, Monseigneur doit consacrer solennellement la belle et spacieuse église gothique nouvellement bâtie à Aarhus, dans le Jutland (Danemark), station récemment établie où ont lieu un très grand nombre de conversions. Monseigneur est également invité à donner la Confirmation à Copenhague, de sorte que son voyage en Scandinavie finira par devenir une *véritable tournée* apostolique dans les missions du nord de l'Europe.

« Terminons par ce trait, qui donnera une idée de l'influence de l'éloquent évêque : A un dîner en l'honneur de Mgr Mermillod, où tous les convivent étaient protestants, un *haut employé de la cour, qui n'avait pas* manqué une seule conférence, exprima spirituellement dans un toast le sentiment de de ses coreligionnaires en disant : A l'heureux voyage de Votre Grandeur ! Nous de- « vons souhaiter, nous protestants, qu'Elle « arrive à Christiania le plus tôt possible ; « autrement, Moseigneur, vous nous entrai- « neriez tous avec vous. »

ETATS-UNIS

Le lac Ontario, au Canada, a été mardi soir le théâtre d'un des sinistres les plus épouvantables que l'on ait jamais vus. Une foule énorme d'excursionnistes s'était rendue lundi de différents points du lac à Springbank pour y passer le jour de la fête de la reine. Le lendemain soir, ils revenaient sur plusieurs steamers. L'un de ces derniers, la *Victoria*, avait quitté Springbank à six heures.

Quatre cents passagers, hommes, femmes, *enfants*, se trouvaient à bord ; la musique 7e fusiliers jouait sur le pont, où un espace avait été laissé libre pour la danse, et un grand nombre de personnes se tenaient à l'avant pour regarder les danseurs.

A Woodland Park, deux cents autres passagers furent embarqués.

Au delà du Cove Railroad Bridge, la *Victoria* pencha tout à coup d'un côté ; les excursionnistes, dont le nombre s'élevait à six cents, saisis de panique, se précipitèrent presque *tous du côté opposé* ; un craquement se fit entendre, le bâtiment s'entr'ouvrit et sombra immédiatement, entraînant au fond de l'eau tous les malheureux passagers, qui n'eurent pas le temps de se sauver dans les embarcations ou de se servir des ceintures de sauvetage.

Les scènes d'agonie qui se produisirent alors ne sauraient être décrites ; la plupart des noyés sont des pères, des mères et des enfants que l'on retrouve embrassés ensemble. Cet horrible accident est attribué, croit-on, au trop grand *chargement* du steamer qui a chaviré sous le poids des centaines de passagers que la peur a portés presque tous à la fois d'un côté du pont à l'autre, et qui ont donné ainsi une secousse irrésistible suivie de la dislocation de la *Victoria*.

CANADA

Sous le titre : *Emigration au Manitoba et aux territoires du Nord-Ouest canadien, le futur grenier de l'Amérique*, la compagnie du chemin de fer du Pacifique a publié la circulaire suivante en Angleterre :

« La Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, subventionné par le gouvernement de la Puissance dans le but de *compléter une ligne non-interrompue* de chemin de fer à travers le territoire anglais à partir du réseau actuel des chemins de fer canadiens jusqu'à l'océan Pacifique, a une concession de vingt-cinq millions d'âcres des *meilleures terres arables, situées entre la* Rivière Rouge du Nord et les Montagnes Rocheuses, dans ce que l'on appelle la région fertile de l'Amérique du Nord, région contiguë à la ligne principale du chemin de *fer proposé* et de ses embranchements.

« La Compagnie se propose de compléter et de mettre en opération 250 milles du chemin à l'ouest de Winnipeg d'ici à la fin de l'année, et de compléter le chemin jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses, 650 milles plus loin, d'ici à la fin de 1884. Les travaux de construction, pendant les dix prochaines années, offriront de l'emploi à un grand nombre d'hommes.

« Pour encourager la colonisation rapide du pays, la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique sera prête, jusqu'à nouvel avis, à vendre ses terres au prix modique de dix shellings l'âcre, payable par versements, et fera en outre une réduction de cinq shellings pour chaque âcre desdites terres mis en état de culture dans les trois ou cinq années qui suivront la date de l'achat, selon la nature et l'étendue des autres améliorations faites sur les dites terres.

« Des contrats à des taux spéciaux seront faits pour des terres requises pour pour l'élevage des bestiaux et autres fins n'exigeant pas une culture immédiate.

« Les colons et leurs effets, en arrivant au chemin de la Compagnie, seront transportés à leur lieu de destination à des conditions très libérales. »

CANTON DE FRIBOURG

Le *Journal de Fribourg* résume en ces termes les discours échangés à la sérénade donnée samedi à Mgr Marilley :

« M. le président Clerc prit la parole, et en termes éloquents, adressa au vénérable évêque, au nom de la population catholique de Fribourg et du nombreux cortège présent, les félicitations et les témoignages de sympathie et de respect de tous. Il a retracé ses qualités et ses mérites et fait ressortir les sentiments de paix, de charité et de tolérance qui l'animent. Les belles paroles de l'orateur ont été fréquemment interrompues par les applaudissements de la foule. Il termina en formant des vœux pour la conservation de la précieuse santé et la prolongation des jours de S. G. Il n'a pu et il ne pouvait se dispenser de faire quelques allusions aux épreuves douloureuses endurées récemment par le digne et vénéré prélat, épreuves causées par certaine secte rebelle et soi-disant catholique, et qui avaient rempli son âme d'amertume (1).

« Mgr Marilley répondit d'une voix émue et pénétrante aux paroles bienveillantes de M. Clerc ; il remercia du fond de son cœur les auteurs de la manifestation dont il est l'objet et qu'il n'a point provoquée, ainsi que pour les témoignages d'affection et de considération qu'on voulait bien lui donner, et qu'il reporte non à son humble personne mais à ses chefs immédiats S. S. Léon XIII et Mgr Cosandey son successeur. Son allocution se borna à faire des vœux et à recommander la paix, l'union entre tous les hommes, la charité chrétienne et la fidélité à la foi et à la religion catholique romaine. Un triple vivat à Léon XIII, à Mgr Cosandey et à Mgr Marilley, acclamé par les nombreux assistants, accueillit le discours de Sa Grandeur, qui donna ensuite à la foule recueillie sa triple et paternelle bénédiction épiscopale. On a remarqué que la voix du vieil évêque était encore claire et nette, et ses idées fort lucides ; de sorte qu'elles donnaient un formel démenti à certaines gens qui prétendaient que les facultés de Mgr Marilley étaient affaiblies.

« Après chaque discours, la musique de Landwehr et les Sociétés de chant réunies se faisaient entendre alternativement.

« L'imposante manifestation du 28 mai 1881 en l'honneur de Mgr Marilley laissera de bons souvenirs *dans les cœurs de la population* intelligente et éclairée de Fribourg, et portera, nous osons l'espérer, de bons fruits dans l'avenir. »

—

Les mensonges font leur chemin, comme on peut le voir par la note suivante du *Bund* :

« Le clergé ultramontain de Fribourg semble avoir perdu complètement la tête. Le 28 mai, l'ancien évêque (Mgr) Marilley devait célébrer le cinquantième anniversaire de sa prêtrise. Le Chapitre de la cathédrale de St-Nicolas refusa au jubilaire l'autorisation de célébrer l'office pontifical dans la collégiale. Ce fait a produit une agitation facile à comprendre parmi les habitants de la ville de Fribourg. »

—

Le service d'été du chemin de fer, qui commence demain, contient de nombreux changements à l'horaire d'hiver. Nous donnerons demain le nouvel horaire.

—

La seconde réunion générale de la Société romande des apiculteurs fribourgeois aura lieu le lundi 6 juin, à 2 heures après midi, à Prez-vers-Noréaz. Outre les questions pratiques qui seront discutées, l'assemblée aura à s'occuper de la question importante de l'établissement de sections locales. Avis est donné aux sociétaires. *Le Comité.*

Les familles de Reyff et d'Ammann ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'elles viennent d'éprouver dans la *personne de leur nièce*

Mademoiselle Adèle de Reyff,

décédée le 30 mai 1881, à l'âge de dix-sept ans.

Les funérailles auront lieu jeudi 2 juin, à 8 heures du matin. Maison mortuaire, N° 203, rue de Romont, à Fribourg.

(1) On ne trouve pas *trace* de ces allusions dans le discours tel que vient de nous le donner le *Chroniqueur*.

BIBLIOGRAPHIE

—

La maison Herder à Fribourg en Brisgau, vient de publier la 2e édition de la *Grammaire hébraïque élémentaire* de M. l'abbé Alphonse Chabot, curé de Pithiviers. De plus compétants que nous vantent beaucoup cette grammaire sous le rapport de la clarté de l'exposition. Un volume in-12°; prix 2 fr.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

—

Dimanche après-midi, un triste accident est arrivé sur le chemin de fer funiculaire à Lausanne. Un employé de la Compagnie, debout sur le marche pied, s'étant penché en dehors au moment où le train entrait dans le tunnel de la gare, a frappé de la tête contre le mur avec une telle violence qu'il a été précipité sous le wagon. Les roues ont passé sur lui et on n'a relevé qu'un cadavre.

—

Le *Clairon* raconte un curieux incident qui vient de se produire à l'Académie française au sujet de la question de l'émancipation de la femme.

« L'an dernier, une Américaine, Mme Botta, légua à l'Institut une somme de 10,000 fr., pour la fondation d'un prix triennal destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'*Emancipation de la femme*. L'Académie française n'accepta le legs qu'en changeant sa destination et en l'attribuant au meilleur travail sur la *Condition de la femme*, en général.

Ce changement était parfaitement raisonnable. Instituer un prix, en effet, sur la formule exclusive de Mme Botta, c'était décréter, *à priori*, que l'émancipation de la femme était digne des encouragements de l'Académie. Or, il n'appartient pas plus à l'Institut qu'à M. Naquet de trancher sur une question si confuse et si bizarre, qu'elle a fait éclore autant de paradoxes que de vérités, et qu'on en tire, avec la même facilité, des drames et des caricatures.

Il sagissait, avant-hier, de décerner le prix pour la première fois.

M. Alexandre Dumas, rapporteur, désigna aux suffrages de ses collègues, un volume de M. Léon Richer, institulé la *femme libre*, concluant à l'égalité des droits de tout genre de la femme et de l'homme, et à toutes ses conséquences.

Le rapport de M. Alexandre Dumas a soulevé une vraie tempête académique, et une discussion très vive s'est engagée entre MM. Renan, Dumas et Légouvé, d'une part; MM. le duc de Broglie et Emile Ollivier, de l'autre.

M. Renan, qui avait jusqu'à ce jour réservé son opinion sur la matière, a appuyé les conclusions de M. Alexandre Dumas, mais avec cette hauteur d'abstraction, dédaigneuse des considérations pratiques, d'où il juge toutes les questions contemporaines.

Quant à M. Alexandre Dumas, il était sur son terrain familier, en un sujet où il se passionne, autant, toutefois, qu'un homme de tant d'esprit peut se passionner pour quelque chose. Après avoir aiguisé, sur l'émancipation des femmes, tant de paradoxes et d'aphorismes retentissants, il ne pouvait l'abandonner à l'Académie.

En gens prudents, MM. le duc de Broglie et Emile Ollivier ont supplié leurs collègues de ne pas se compromettre dans cette bagarre, ni d'engager l'opinion de l'Académie dans ce réseau de subtilités. Bref, il ont demandé que le livre de M. L. Richer ne fût pas couronné. L'Académie en a décidé ainsi et il ne sera pas donné de prix cette année.

M. Soussens, Rédacteur.

IMPORTANT POUR MESSIEURS!

Pour **2** francs on peut avoir une chaîne de montre de toute beauté et d'une ressemblance parfaite avec de l'or véritable. S'adresser à l'*Institut artistique*, Oberdorfgasse, 4, à *Zurich*.

(Hc 2050 Z) (246)

Patronage des domestiques

On demande :

1° Un domestique de campagne muni de bons certificats et capable de diriger une exploitation agricole;

2° Trois cochers, porteurs de bonnes recommandations, et connaissant un peu la culture d'un jardin ainsi que le service de valet de chambre.

S'adresser à M. **l'abbé Wicht,** coadjuteur à St-Nicolas. (247)

Le soussigné, ex-associé de la maison **Fasser** et **Schwob,** à Fribourg, a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public en général que dès le 1er juin il s'occupera spécialement de la fabrication de *chemises d'hommes*, sur mesure, ainsi que *caleçons, gilets* de flanelle, fil et coton. Ouvrages très soignés. Les commandes seront prises soit à domicile, soit à son logement, hôtel de Zæhringen, 3e étage.

Jos Fasser.

(236) (H 298 F)

M. BUGNON Chirurgien-Dentiste à Fribourg, sera à Romont, *Hôtel du Cerf*, mercredi 1er juin, à Rulle, *Hôtel du Cheval Blanc*, jeudi 2 juin, ainsi que tous les 1ers jeudis du mois. (233)

En vente à l'*Imprimerie catholique :*

VIE MERVEILLEUSE

DU

B. NICOLAS DE FLUE

modèle du chrétien

dans toutes les conditions de la vie

traduite et complétée

d'après le procès authentique de canonisation

par le R. P. **C. BOVET,** des Mineurs conventuels.

Prix : 75 cent.

FAITES PASSER

CES BONNES VÉRITÉS

ABRÉGÉ

DES QUESTIONS DE VIE OU DE MORT

Par le R. P. LEFEBVRE

de la Compagnie de Jésus

22e édition. — Prix : 40 cent.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

OUVRAGES POUR LE MOIS DE JUIN

CONSACRÉ AU SACRÉ-CŒUR

DE

N.-S. JÉSUS-CHRIST

« Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur et il n'en sera jamais effacé. »

(Paroles de Jésus-Christ à la B. Marguerite-Marie.)

Le Sacré-Cœur, réponses à certaines attaques contemporaines, par Le Briard, 1 vol. in-18, prix 50 cent.

Petit mois du Sacré-Cœur de Jésus, extrait du nouveau manuel de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, par le R. P. S. Franco, S. J.; traduit et publié avec l'approbation de l'auteur, par F. J.-J. Labis, docteur en théologie, prix 55 cent.

Le vrai dévot au Sacré-Cœur de Jésus à l'école du divin Maître, dédié aux Associés de la Confrérie du Sacré-Cœur, prix 80 cent.

Neuvaine du Cœur de Jésus, par saint Alphonse de Liguori, traduction par Dujardin, prêtre de la Congrégation du T. S. Rédempteur, prix 20 cent.

Le mois du Saint-Sacrement, par l'abbé Coulin, missionnaire apostolique, prix 2 fr.

Echos du Sacré-Cœur, pieux élans de l'âme fidèle vers le Cœur de Jésus. Nouveaux cantiques pour le mois de juin, par le Frère Achille de la Miséricorde, prix 60 cent.

Imitation du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, par l'abbé Cirot de la Ville, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux, prix 1 fr.

Manuel de la triple couronne d'or du Sacré-Cœur de Jésus, par l'abbé Debeney, du Tiers-Ordre de St-Dominique, prix 1 fr. 50.

Le mois du Sacré-Cœur de Jésus, préparé par le mois de Marie pour l'union des cœurs, par Pierre Lachèze, prix 1 fr. 50.

Le mois du Sacré-Cœur composé de trois neuvaines et un triduum, pour tous les jours du mois de juin, par le R. P. Lefebvre S. J., 8e édition, prix 2 fr. 50.

Vraie dévotion au Cœur Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, étude par M. l'abbé Coulin, missionnaire apostolique, prix 2 fr.

De l'Amour et du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, élévations, par le P. Gabriel Bouffier, S. J. prix 1 fr. 45.

Le Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr de Ségur, prix 75 cent.

Recueil de divers exercices de dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, prix 1 fr. 25.

Histoire populaire de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, depuis son origine jusqu'à nos jours, prix 30 cent.

Mois du Sacré-Cœur ou les titres de Jésus à notre amour, d'après la Sainte Ecriture, prix 75 cent.

Petit Manuel de dévotion affectueuse et pratique au Sacré-Cœur de Jésus, extraits des écrits de la B. Marguerite-Marie, par Denis Casassajas, docteur en théologie, traduit de l'italien, prix 35 cent.

Librairie

Un beau choix de romans intéressants et honnêtes, à très bas prix sont en vente à l'imprimerie catholique.

FONDEMENTS

DU CULTE DE MARIE

PAR

M. l'abbé GÉRARDIN

Missionnaire apostolique

Un joli volume m-18. — 2e édition.

Franco 2 fr.

Imprimerie catholique suisse

—

Ouvrage revêtu des approbations de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon et de NN. SS. les Evêques de Verdun, Orléans, Bayeux, Vannes, Genève.

NOTRE-DAME DE LOURDES

ET

L'IMMACULÉE-CONCEPTION

A l'usage du clergé et des laïques instruits

Par le R. P. HILAIRE de Paris

Ex-Provincial et Custode général de l'Ordre des Frères-Mineurs Capucin de la province de Lyon, Docteur en droit canonique et en théologie, Membre de l'Académie de la religion catholique, à Rome et missionnaire apostolique.

Prix : 6 fr.

SAINTE THÉRÈSE

LA PRIÈRE

(Ou souffrir ou mourir)

Avec une préface de S. G. Mgr Landriot Archevêque de Reims

Beau volume à **3 fr.**

BOURSE DE GENEVE DU 30 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	87 1/4	—	87	87 1/4
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—
4 0/0 » 1880	—	—	102 1/8	—
5 0/0 Italien	—	92 10	92	92 10
5 0/0 Valais	—	—	—	—
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	—	—	—	—
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—
» 1878-79	459 3/4	—	459 1/2	460
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	—	—
Franco-Suisse	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	475 1/2	—	475	477
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	1018 3/4	—
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1010	—
Lombardes anciennes	292 1/2	292	291	292 1/2
» nouvelles	289	—	288	290
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—
Méridionales	275 1/2	—	275 1/2	275 3/4
Bons méridionaux	541 1/4	—	542 1/2	545
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—

ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	188	189	189	190
» privilégiées	530	—	530	535
Central-Suisse	482	—	482	483
Nord-Est Suisse	346	348	347	348
» privilégiées	535	540	533	535
Union Suisse	223	225	223	225
Saint-Gothard	—	—	370	375
Union privilégiées	403	—	402	405
Comptoir d'escompte	—	—	—	—
Banque du commerce	—	—	—	—
» de Genève	—	—	785	797
» Fédérale	—	—	—	—
Société suisse des chemins de fer	771	772	775	780
Banque des chemins de fer	7050	7085	7070	7075
» de Paris et Pays-Bas	1285	—	1287	1290
Crédit Lionnais	895	—	891	893
Association financière genevoise	1020	1055	1050	—
Omnium genevois	—	—	1450	—
Basler Bankwerein	905	911	902	910
Industrie genevoise du gaz	828	—	828	830
» belge du gaz	—	—	632	640
Gaz de Genève	—	—	580	—
» Marseille	—	—	—	760
Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
Tabacs italiens	887	532	885	900

BOURSE DE PARIS

28 mai	AU COMPTANT	30 mai
102 43	Consolidés	102 —
86 40	3 0/0 Français	86 —
119 65	5 0/0 id.	119 —
— —	Or, à New-York	— —
132 50	Argent à Londres	132 50
	A TERME	
86 27	3 0/0 Français	86 20
119 75	5 0/0 id.	119 —
92 50	5 0/0 Italien	92 —
102 44	3 0/0 Anglais	102 —
17 07	5 0/0 Turc	17 —
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
— —	4 0/0 Autrichien	— —
1287 50	Banque de Paris	1321 25
892 50	Crédit Lyonnais	892 50
735 75	Mobilier français	750 —
1695 —	Crédit foncier	1690 —
782 50	Mobilier Espagnol	790 —
786 25	Autrichiens	797 50
1550 —	Gaz Parisien	1545 —
1837 50	Suez	1835 —